



□ Frontières et espaces frontaliers d'Afrique subsaharienne : un impossible contrôle ? 1/2

Revue militaire générale

Le Capitaine de réserve Antonin Tisseron

Publié le 10/02/2019

Histoire & stratégie

En raison du caractère transnational des conflits sur le continent africain, la sécurisation des espaces transfrontaliers s'est progressivement imposée comme une thématique majeure pour la paix et la sécurité. Si elles « sont rarement les causes des menaces », les frontières sont en effet perçues comme « des lieux où se cristallisent les dangers »¹⁰⁹, qu'ils proviennent de populations turbulentes ou de l'extérieur. Notion allant apparemment de soi, la frontière, dans son acceptation actuelle, est une construction historique indissociable de la naissance de l'État moderne. Elle rend opératoire son contrôle au moyen d'outils et de stratégies variés, ainsi que les relations avec les États voisins. Cela étant, les géographes distinguent plusieurs effets spatiaux de la frontière : « celle de barrière, qui est sa raison d'être, mais aussi celle d'interface et celle de territoire. Dans le deuxième cas, la frontière ne fait que filtrer et canaliser des relations entre espaces qui existeraient de manière plus diffuse sans elle.

Dans le dernier, du fait des deux premières fonctions, elle crée un territoire frontalier»¹¹⁰. En d'autres termes, elle est structurée socialement et véhicule ses propres réseaux cognitifs. Loin de se réduire à une réalité difficilement contrôlable pour les autorités centrales, à une dialectique centre-périphérie, la frontière est par conséquent un objet polymorphe à appréhender dans ses multiples aspects. Elle est une rupture et un trait d'union, un système fonctionnel dont la dualité constitue une ressource et une spécificité, un territoire soumis à une (ou plusieurs) autorité(s) exerçant par des modalités diverses sa (leur) souveraineté.

Frontières et mythe de l'artificialité

Les frontières d'Afrique subsaharienne sont traditionnellement perçues comme des lignes arbitraires. Le Congrès de Berlin (1884-1885) aurait en effet instauré une « division de l'Afrique sur le papier en inadéquation complète avec les réalités sociologiques et donc communautaires sur le terrain »¹¹¹. Héritage de l'histoire de la colonisation et de

préoccupations européo-centrées, de surcroît « envelopp[ant] des entités étatiques inventées[et] créées de toutes pièces [...] sur la base de cartes incertaines »¹¹², les frontières ne prennent que rarement en compte les réalités sociodémographiques ou sociopolitiques des populations africaines : 44 % d'entre elles sont tracées selon des lignes « astronomiques », 30 % suivent des lignes « mathématiques » et 26 % traduisent pour l'essentiel des « faits de géographie physique » (fleuves, crêtes, etc.)¹¹³. Dans ce contexte, de nombreuses populations et ethnies se retrouvent réparties sur plusieurs États à l'exemple des Touaregs, des Peuls ou des Haoussas.

À rebours d'une approche insistant sur l'artificialité des frontières, le géographe Michel Foucher critique « le mythe des cicatrices coloniales responsables de tous les maux ». « L'affirmation du caractère pénalisant des frontières africaines fait partie de ces nombreuses idées reçues », relève-t-il, « tout comme celle de l'absence de limites politiques précoloniales ou encore celle de la non-prise en compte des réalités géopolitiques existantes »¹¹⁴.

Certes, il y a eu découpage exogène et partage rapide – pour plus de 70 % entre 1885 et 1909¹¹⁵ –, à priori et au gré des rapports de force, des affirmations nationales et des ambitions des colonisateurs. Mais, dans le même temps, plusieurs frontières prennent en compte, dans leur tracé, les configurations ethniques locales ou les limites précoloniales de nature politique ainsi que les dispositions particulières sur l'usage des aires de parcours et des puits. Exemple parmi d'autres, c'est avec le sultan que les Anglais signèrent un traité de protectorat en 1885 au nord du Nigéria, en vertu duquel les émirs conservèrent leurs prérogatives en matière de sécurité et de collecte des taxes. En second lieu, force est de constater que la prolifération des différends, depuis les indépendances, témoigne d'une appropriation du maillage frontalier par des États qui remettent moins en cause le principe des frontières qu'ils ne souhaitent un ajustement¹¹⁶. On peut ainsi relever la fusion des Somalies en 1960, les velléités de Mouammar Kadhafi sur la bande d'Aozou, le conflit violent entre le Mali et le Burkina Faso en 1985 à propos de l'Agasher¹¹⁷, ou encore les affrontements du Nigéria avec le Tchad pour quelques îles du lac Tchad (1983) et avec le Cameroun au sujet de la péninsule de Bakassi (1994-1996)¹¹⁸. De même, l'indépendance de l'Érythrée en 1993 et du Soudan du Sud, à l'issue du référendum de janvier 2011, n'ont pas réellement remis en cause la stabilité des reconfigurations territoriales avec des remaniements principalement de détail.

Camille Lefebvre, dans sa thèse sur le Niger, dresse un constat similaire¹¹⁹. Premièrement, la genèse des frontières fut marquée par les dynamiques internes du Soudan central au XIXe siècle et des processus de négociations avec les populations et les autorités politiques. Deuxièmement, le partage entre la France et le Royaume-Uni n'est que le point de départ d'une lente construction d'une communauté nationale. En cela, limiter les analyses à un découpage insatisfaisant, sans prendre en compte les politiques nationales qui ont suivi, revient à ignorer que les frontières sont un fait sociologique prenant une forme spatiale, soit ce qu'en font les hommes¹²⁰.

Critique des tracés : des colonisateurs à l'anticolonialisme

La critique des premiers tracés et la configuration pré-étatiques des XVIIIe et XIXe siècles proviennent des colonisateurs eux-mêmes, engagés après la phase de conquête dans une succession de remaniements et d'ajustements entre puissances ou entre circonscriptions dans les empires. Elle se développe après les traités européens de 1919-1923, notamment dans les enseignements et les manuels de l'École coloniale qui structurent, non plus l'espace en aires d'influence et en divisions administratives, mais

promouvent un découpage reposant sur la géographie physique (« régions naturelles ») et humaine (« aires ethniques ») évacuant, par la même occasion, le politique et essentialisant l'ethnie. Après 1945, cette idée d'artificialité des frontières devient l'un des arguments principaux de l'anticolonialisme. C'est d'abord le cas en France, sous l'impulsion de Georges Balandier¹²¹, puis dans un second temps avec l'affirmation du courant panafricaniste porté par Kwane N'Krumah¹²².

Des frontières comme opportunités et ressources

Les frontières africaines ne sont pas des obstacles. La non-coïncidence des frontières avec les grandes aires linguistiques et les bassins économiques, constitue même des ressources. Le naïra nigérian est ainsi communément utilisé dans la région nigérienne de Diffa, économiquement polarisée par Maiduguri. Le peul est parlé dans une quinzaine de pays, le swahili dans une dizaine d'autres, le mandingue dans cinq... C'est la même chose pour les populations touarègues, toubous ou arabes de la bande sahélo-saharienne. Au gré de leur histoire et des déplacements – à la faveur notamment de sécheresses ou de rébellions générant des flux vers la Libye et l'Algérie¹²³ – elles disposent d'une maîtrise des codes vestimentaires locaux, des identités et de réseaux dans leurs zones de peuplement et leurs espaces de circulation.

Le dynamisme de la circulation interne renvoie également à des dynamiques socio-économiques intra-régionales. En premier lieu, l'espace africain est marqué par une complémentarité entre régions côtières et intérieures ; entre zones d'élevage et aires de production vivrière ; entre zones de productions agricoles et marchés urbains. La Gambie, le Togo, le Bénin ou Djibouti constituent ainsi des États-entrepôts animant des corridors terrestres orientés vers les hinterlands. À noter, toutefois, que les flux ne se limitent pas à cette seule orientation : le Togo et le Bénin sont dans une situation de forte interdépendance par rapport au Nigéria. De même, le corridor orienté est-ouest Abidjan-Lagos regroupe 65 % des activités économiques de l'aire de la CEDEAO, dessert 35 millions d'habitants, et assure le transit de 47 millions de personnes par an¹²⁴. D'autre part, les disparités frontalières « cristallisent et matérialisent des possibilités d'accumulation et de régulation sociale devenues essentielles dans le contexte du déclin des conditions de vie des populations et du durcissement des conditionnalités imposées » par les politiques d'ajustement structurel¹²⁵. La contrebande de biens de consommation courante subventionnée entre l'Algérie et le Mali, ou encore le dynamisme de l'espace frontalier entre le Nigéria et le Niger, illustrent cet effet frontière reposant sur des différentiels agro-économiques (zones sèches et humides), démographiques (pleins et vides), monétaires, réglementaires et douaniers.

Il en résulte que se sont constituées des aires transfrontalières à haute intensité d'échanges, animées par des réseaux de marchands résidant dans les grands centres urbains et ayant essaimé dans les pays voisins. Ce dynamisme du régional trans-étatique n'est pas spécifique à l'Afrique subsaharienne. Il s'y est cependant accompagné de plusieurs conséquences dont deux méritent d'être évoquées. D'une part, le développement de ces flux a engendré, dans les États, une extrême dépendance des économies à l'extérieur, dont les corollaires sont une désarticulation des secteurs les plus faibles et une fragilisation du contrôle territorial. D'autre part, sous le double effet des pressions extérieures pour harmoniser les politiques fiscal-douanières et des tensions internes aux sociétés frontalières¹²⁶, les stratégies d'exploitation de l'effet-frontière se sont déplacées vers d'autres produits (or, diamants, faune et flore, drogue, vol de bétail, rançonnement, enlèvements...) et d'autres espaces. « L'internationalisation et la

criminalisation accélérées des réseaux et flux économiques, financiers, ou migratoires entre le continent africain et les espaces économiques européen, asiatique ou américain, portent témoignage » - observe en effet Daniel Bach- « de l'efficacité des stratégies de substitution mises en place. »¹²⁷ Certaines communautés ont d'ailleurs su, à l'exemple des Igbo nigériens, s'appuyer sur leur histoire, leur présence sur d'autres continents ou encore leurs croyances, pour s'insérer dans ces réseaux marchands – et criminels – transnationaux¹²⁸.

États et contrôle des frontières

Avant d'évoquer la question du contrôle des frontières par les États, il importe de s'arrêter brièvement sur les acteurs impliqués dans les circulations transfrontalières de biens. Les échanges impliquent en effet une myriade d'agents économiques et politico-administratifs: contrebandiers, marchands régionaux dont certains sont proches du pouvoir¹²⁹, transporteurs, multinationales, agents de l'État, groupes armés... L'une des principales caractéristiques est le dépassement des catégories habituellement utilisées, comme entre activités légales et illégales, groupes criminels et représentants de l'État. En Afrique de l'Ouest, la police aux frontières et la douane sont ainsi régulièrement présentées comme les premiers prédateurs des espaces frontaliers, tout comme plusieurs des personnes soupçonnées de s'être enrichies dans le trafic international de drogue sont présentées localement comme des financiers de premier ordre des campagnes électorales lorsqu'elles n'ont pas elles-mêmes obtenu (acheté ?) une charge électorale¹³⁰. Pour le dire autrement, circuits officiels et circuits non-officiels sont inextricablement liés, tout comme les registres de l'inter-étatique et de l'intra-étatique sont indissociables¹³¹.

Ce rappel n'est pas sans conséquences. Le contrôle d'un espace est loin de se réduire à un décompte des postes frontières rapporté à la longueur de la frontière, au nombre de personnes affectées et réellement présentes dans ces postes, ou à l'existence d'une liaison fonctionnelle avec la capitale. L'absence de structures matérialisant la présence de l'État ne signifie pas absence de contrôle par les représentants de l'État, le pouvoir et ses réseaux, ou des autorités alternatives reconnues officiellement ou non. Comme le rappelle le géographe Julien Brachet, il existe des « formes de contrôle territorial » reposant sur « l'organisation agricole et pastorale », ou encore sur « l'accès aux ressources naturelles (puits et pâturages) »¹³². En second lieu, les agents de l'État sont présents, même s'ils sont peu nombreux et que « leurs activités sont peu en adéquation avec leurs missions officielles, voire totalement illégales »¹³³, et aux côtés des « corps habillés » coexistent des supplétifs et des réseaux d'informateurs parfois très efficaces.

Parler de « porosité des frontières » induit donc une représentation erronée. Cette expression renvoie en effet l'image d'une « insuffisante maîtrise de vastes portions du Sahara et du Sahel », formant ainsi une « zone grise, incontrôlée et incontrôlable »¹³⁴ au détriment de la prise en compte de formes de contrôle alternatives reposant sur le renseignement ou le recours à des acteurs non (ou para) étatiques¹³⁵. Par exemple, en périphérie des anciens royaumes wolof du Sénégal occidental (XIIIe-XVIIIe siècles), les zones frontalières des confins étaient peu peuplées et confiées à des campements peuls chargés de la garde des troupeaux et de la surveillance des frontières¹³⁶. Autre exemple, dans le Sahara et le Bornou, la frontière est aux XVIIIe et XIXe siècles l'objet de négociations entre pouvoirs politiques, d'exercice d'une souveraineté ou d'une prédation sur une ligne acceptée et reconnue comme telle, ou surveillée à travers « un dispositif

d'arrière- frontière ». Le sultan d'Agadez avait ainsi instauré un système de contrôle dans les zones habitées afin de taxer les caravaniers contraints de passer par certains puits et villages habités pour se ravitailler¹³⁷.

109 Laurent Bossard, cité dans Bérangère Rouppert, « La gestion des espaces transfrontaliers au Sahel : entre espaces de vie et zones grises », GRIP, 29 décembre 2014, p. 2.

110 Entrée « Frontière », in Jacques Lévy et Michel Lussault, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, édition de 2003, p. 384-385. Outre cette définition, la frontière peut aussi être analysée à travers les pratiques spatiales de ses habitants ou de ceux qui la traversent, leurs représentations, les pratiques des acteurs, les réseaux qui la structurent...

111 Bérangère Rouppert, art. cit., p. 2.

112 Karine Bennafla, « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », Politique africaine, 1999/1, n°73, p. 25-49, p. 27.

113 Pierre Kipré, « La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest », Outre-Terre, 2005/2, n°11, p. 19-32, p. 23.

114 Michel Foucher, Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe, Paris, CNRS éditions, 2014, p. 10-11.

115 Ibid., p. 14.

116 Ces ajustements sont notamment liés aux lacunes des archives laissées par les colonisateurs.

117 Le jugement rendu par la Cour internationale de justice le 22 décembre 1985 tranche pour une délimitation de l'instantané colonial fondé sur la recherche de signes tangibles et sur la base des intentions des administrateurs des cercles. En d'autres termes, « il s'agit de délimiter précisément le tracé colonial » (Ibid., p. 23-24).

118 Un accord de paix est signé entre le Cameroun et le Nigéria en 2006, après un règlement de la Cour internationale de justice. Ces conflits entre le Tchad, le Cameroun et le Nigéria ont été très peu meurtriers.

119 Camille Lefebvre, Frontières de sable, frontières de papier, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

120 Georg Simmel, Sociologie. Étude sur les formes de socialisation, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 607.

121 George-Léon-Émile Balandier (1920-2016) est un ethnologue et un sociologue, fondateur entre autres du centre d'études africaines.

122 Michel Foucher, op. cit., p. 20-21.

123 Les Lamhars du Mali par exemple, lors des sécheresses des années 1970 et 1980, puis des rébellions touarègues des années 1990 et 2000, ont perdu la plus grande partie de leurs cheptels tandis que leur faible niveau de scolarisation ne leur permettait pas de trouver un emploi dans l'administration ou d'établir les contacts nécessaires pour monter des projets avec des ONG étrangères. Ils se sont donc tournés vers le commerce avec l'Algérie, s'appuyant sur leur diaspora présente dans ce pays et la communauté de langue avec d'autres groupes arabes (Charles Grémont, Les Touaregs Iwellemmedan de l'Ouest (1647-1896). Un ensemble politique de la Boucle du Niger. Alliances, relations de pouvoir, identités, Université Paris I-Sorbonne thèse d'histoire soutenue en 2007 ; Judith Scheele, « Tribus, États et fraude : la région frontalière algéro-malienne », Etudes rurales, 2/2009, 184, p. 79-94).

124 Michel Foucher, op. cit., p. 35.

125 Daniel Bach, « Contrainte et ressource de la frontière en Afrique subsaharienne », Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 2, n°3, 1995, p. 533-541, p. 537.

126 On peut mentionner parmi les facteurs de tension : crise des territoires pastoraux sous l'impact des sécheresses et de la mise en culture de nouveaux espaces ; dysfonctionnements des collectivités locales et remise en cause de l'autorité des chefs coutumiers ; inégalités sociales et gérontocraties (nationales et locales) ; clivages entre cadets et aînés, dont la toile de fond est une remise en cause des relations hiérarchiques nourrie par l'accès aux ressources des trafics ou d'autres activités criminelles... Ces facteurs sont d'ailleurs à l'origine de la résurgence des coupeurs de route dans le bassin du lac Tchad dans les années 2000. Les jeunes Peuls qui prennent alors les armes voient le brigandage comme un moyen de révolte, un accès à la liberté et une façon d'obtenir rapidement un capital. Voir : Christian Seignobos, « Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales mbororo », *Afrique contemporaine*, 2011/3, n° 239, p. 35-59.

127 Daniel Bach, art. cit., p. 540.

128 Sur les mafias nigérianes, se référer à : Stephen Ellis, *This Present Darkness. A History of Nigerian Organised Crime*, Oxford, Oxford University Press, 2016 (et le compte-rendu du livre par François Gaulme, « Stephen Ellis, *This Present Darkness. A History of Nigerian Organised Crime* », *Afrique contemporaine*, 2016/3, n°259, p. 171-174).

129 Ces marchands sont liés aux pouvoirs via un soutien politique et des logiques clientélistes. Les réseaux qu'ils animent sont structurés selon des logiques principalement économiques, et secondairement ethniques.

130 Entretien, membres de la société civile, Mali et Niger, 2016 et 2017.

131 Daniel Bach, « Régionalisme et régionalisation à travers le prisme de l'aire saharo-sahélienne », in Laurence Mafaing et Steffen Wippel (dir.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine*, Paris et Berlin, Karthala et ZWO, 2004, p. 457-479, p. 471.

132 Julien Brachet, « Sahel et Sahara : ni incontrôlables, ni incontrôlés », CERI, 10 juillet 2013 (<http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/dossiersduceri/sahel-et-sahara-ni-incontrolables-ni-incontroles>).

133 Ibid.

134 Armelle Choplin et Olivier Pliez, « Reconstruire l'image des territoires du Sahara et du

Sahel », *Mappemonde*, n°103, 2011/3.

135 L'expression « porosité des frontières » conduit également à négliger l'analyse, et donc l'importance, du rôle joué par les relations sociales ou les interdépendances économiques structurant les espaces frontaliers, non sans d'ailleurs être potentiellement utile pour des autorités étatiques désireuses d'attirer les financements extérieurs.

136 Michel Foucher, op. cit., p. 20.

137 Camille Lefebvre, op. cit., p. 93-94.

Titre : Frontières et espaces frontaliers d'Afrique subsaharienne : un impossible contrôle ? 1/2

Auteur(s) : le Capitaine de réserve Antonin Tisseron

Date de parution : 13/12/2018
